

Rapport d'activité

2023

*Accompagnement des agriculteurs
en difficulté dans la Marne*



Fonctionnement du dispositif REAGIR

UN PROCESSUS
EN SIX ETAPES

3

UNE EQUIPE
D'ACCOMPAGNATEURS
ET DE BENEVOLES
DEDIES

4

Les exploitants et exploitations suivis en 2023

PHOTOGRAPHIE
DE L'ENSEMBLE
DES SUIVIS

6

LES EXPLOITANTS
ENTRES CHEZ REAGIR
EN 2023

10

LES EXPLOITANTS
SORTIS EN 2023

11

Les actions de sensibilisation

DES ECHANGES
AVEC
LES PARTENAIRES

12

UNE FORMATION
A DESTINATION
DES PARTENAIRES

12

LA COMMUNICATION
POUR PREVENIR
ET SENSIBILISER

12

Le Plan Mal-Etre : une feuille de route impulsée par l'Etat

LA MSA
ET L'ADASEA,
CHEFS DE FILE

13

TROIS CIBLES
PRIORITAIRES

13

DES ACTIONS
DEJA REALISEES

13

Point Justice : l'Adasea labellisée

14

Fonctionnement du dispositif REAGIR

Un processus en six étapes pour aider l'exploitant

REAGIR s'est structuré en 2011 au sein de l'Adasea pour accompagner les agriculteurs en difficulté dans la Marne.

Depuis 2018, ce dispositif est reconnu officiellement par l'Etat comme « cellule d'accompagnement des agriculteurs en difficulté dans la Marne ».

Une démarche volontaire et validée

REAGIR intervient à la demande de l'exploitant qui ne parvient plus à prendre de décisions sur la gestion de son exploitation, se sent complètement dépassé, ne sait plus comment s'en sortir (voir les motifs d'entrée dans le dispositif p 21). Les difficultés s'accumulent rendant la situation de plus en plus difficile à gérer pour lui avec pour conséquence des retentissements au-delà de la sphère professionnelle. Le manque de discernement et le déni caractérisent l'état émotionnel de bon nombre d'exploitants entrant dans le dispositif REAGIR.

Toutes les demandes d'entrées dans le dispositif REAGIR et de sorties sont étudiées par le Comité de Validation des Entrées Réagir, comité restreint (gage de confidentialité).

Une fois l'entrée de l'exploitant dans REAGIR validée, son engagement est matérialisé par un **contrat pour une durée maximale de trois ans**. Celui-ci stipule que l'exploitant devra **être acteur dans la résolution de ses difficultés** ; il autorise REAGIR à disposer de ses données personnelles et à contacter les partenaires de son exploitation.

De multiples actions mises en œuvre

- Echange et médiation entre associés et membres de la famille en cas de conflit
- Négociation avec les créanciers
- Diagnostic technique permettant des améliorations techniques et donc économiques
- Optimisation du matériel, travail en entraide ou en Cuma limitant les charges de structure
- Vente de foncier (investisseur, GFAM, réméré, ...) pour retrouver de la trésorerie tout en continuant d'exploiter
- Modulation, restructuration des emprunts
- Accompagnement administratif
- Procédures collectives et règlement amiable agricole
- Accompagnement juridique

Objectif : trouver une solution positive

Les objectifs opérationnels du dispositif REAGIR est d'aider l'agriculteur à reprendre confiance en lui (pour retrouver sa capacité à gérer, à décider), l'aider à résoudre les problèmes financiers, économiques, techniques, juridiques et/ou sociaux de son exploitation, voire à l'accompagner vers une autre solution socio-professionnelle s'il le souhaite.

L'objectif final est de trouver une solution positive en confortant l'exploitant dans son activité agricole (maintien, adaptation) ou en l'aidant à trouver une nouvelle trajectoire professionnelle (reconversion).

Un accompagnateur unique

Chaque exploitant suivi a un accompagnateur REAGIR unique. Celui-ci a un rôle de coordination entre l'exploitant et ses partenaires techniques, économiques, sociaux et financiers. Il l'accompagne dans toutes les étapes jusqu'à sa sortie du dispositif.

- Reconversion professionnelle
- Départ à la retraite
- Formations externes (gestion, développement personnel, ...)
- Compréhension et amélioration du budget professionnel et privé
- Mise en relation avec les travailleurs sociaux (MSA...)
- Groupe de parole pour échanger et rompre l'isolement
- Interventions en groupe (remise à niveau comptable et économique, appropriation des budgets prévisionnels de trésorerie)
- Redirection vers le corps médical
- Veille sur les aides existantes

Pour la mise en œuvre de ces actions, le dispositif REAGIR s'appuie sur un collectif de partenaires (voir p 20) regroupant les compétences appropriées.

Une prolongation possible au-delà de trois ans

La durée moyenne d'accompagnement est de 3 ans. Selon l'analyse de l'accompagnateur et sur demande et volonté de l'exploitant, depuis juin 2020 l'accompagnement peut être prolongé d'un an via un avenant au contrat signé par l'exploitant.

Cette prolongation doit cependant être acceptée par le Comité de Validation des Entrées Réagir. Afin de maintenir une dynamique pour parvenir à une sortie positive de REAGIR au bout de cette année supplémentaire, l'exploitant s'engage à suivre un plan d'actions précis sur un an, co-défini avec l'accompagnateur et noté dans le contrat.

Un accompagnement en six étapes

1. Appel volontaire de l'exploitant et rencontre avec l'accompagnateur
2. Diagnostic de la situation et échanges avec les partenaires
3. Définition des préconisations pour la résolution du ou des problèmes
4. Construction d'un plan d'actions avec l'exploitant
5. Mise en œuvre et suivi du plan d'actions
6. Sortie de Réagir (l'exploitant a retrouvé ses capacités de décision et d'actions).

Une équipe d'accompagnateurs et de bénévoles dédiés

Quatre accompagnateurs spécialement formés

En 2023, quatre collaborateurs formés à la relation d'aide par le docteur Gourmet, psychothérapeute et spécialiste de la relation des aidés-aidants, et également formés aux procédures collectives ont accompagné les exploitants. Ils font aussi partie du réseau Sentinelles de la Marne.

De gauche à droite :

*Véronique Kunysz, Guillaume Gimonnet,
Marie Decovemacker, Marc Chalan-Belval*



Une aide précieuse des bénévoles

En aidant l'exploitant à la réalisation d'actions et en lui apportant son soutien, l'action des bénévoles constitue un appui incontestable à l'accompagnement.

Exemples d'actions réalisées : tri de factures, classement, écoute, accompagnement au Tribunal Judiciaire, aide à la recherche d'un emploi extérieur...

Trois bénévoles sont engagés aux côtés de REAGIR.



Yvon Hofbauer
retraité,
ancien comptable
du CDER



Sylvie Albeaux
retraîtée,
ancienne comptable
du CDER



Joël Morlet
prêtre et sociologue

Un soutien de nombreux partenaires techniques et financiers

De nombreuses Organisations Professionnelles Agricoles et collectivités sont partenaires du dispositif REAGIR en le soutenant, soit financièrement (budget de fonctionnement), soit en mettant à disposition leurs compétences.

Une convention formalise chaque partenariat. Cette approche collaborative entre structures permet de

proposer, d'une seule voix, à l'exploitant des leviers d'actions et de redressement.

Les partenariats évoluent en fonction des besoins d'accompagnement et des profils des exploitants entrant dans le dispositif.



Le dispositif REAGIR reçoit le soutien financier

de la Région Grand Est, du Département de la Marne et de la Chambre d'agriculture de la Marne.



Les exploitants et exploitations suivis en 2023

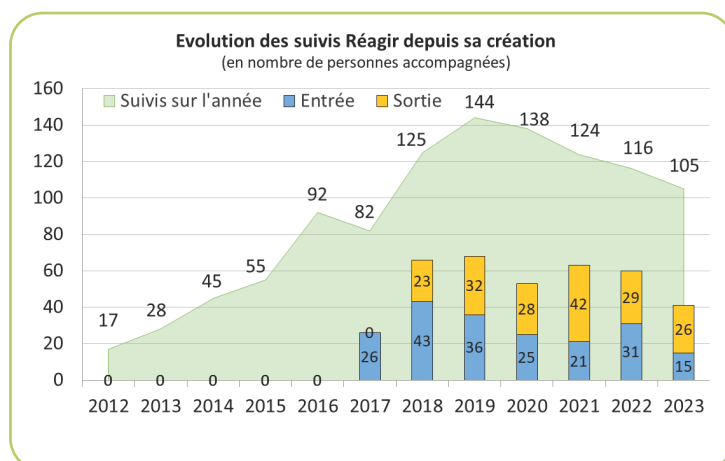
Photographie de l'ensemble des suivis

Une baisse du nombre de suivis

En 2023, 105 exploitants (pour 87 exploitations) ont été accompagnés par REAGIR contre 116 (98 exploitations) en 2022. On constate donc une légère baisse du nombre d'exploitants et exploitations suivis. La hausse des revenus des exploitants en 2023 peut expliquer que ceux en difficulté aient retardé leur demande d'appel à l'aide.

15 personnes (14 exploitations) sont entrées dans le dispositif en 2023 (contre 31 en 2022). 26 en sont sorties (contre 29 en 2022). Six exploitants (2 exploitations) ont été accueillis pour un premier rendez sans engagement dans un accompagnement par Réagir par la suite.

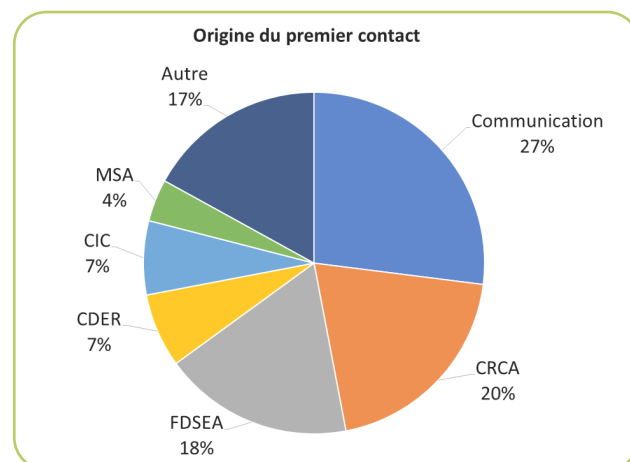
Le nombre d'exploitants au 31 décembre 2023 (qui seront suivis en 2024) était de 79 contre 90 au 1er janvier 2023, donc en légère baisse.



Comment ont-il connu REAGIR ?

Dans la majorité des cas (56%), les exploitants ont connu l'existence du dispositif REAGIR par l'intermédiaire de nos partenaires (FDSEA, Crédit agricole, CDER, CIC, MSA, Banque Populaire Alsace-Lorraine-Champagne...).

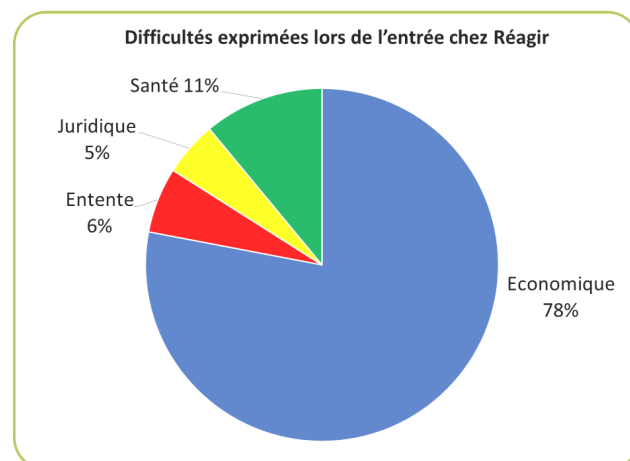
27 % ont cependant appelé le dispositif de leur propre chef. Ils en ont en effet eu connaissance grâce à la communication réalisée par REAGIR via des articles dans la presse locale agricole (La Marne Agricole, La Marne Viticole) ou grand public (L'Union), au bouche à oreille, au site internet (www.reagir-marne.fr) ou à nos pages Facebook et LinkedIn. Cette part augmente au fil des ans.



Des entrées motivées par des difficultés économiques

78% des exploitants suivis en 2022 ont franchi la porte de REAGIR pour des raisons économiques : un manque de trésorerie dans la majorité des cas, conduisant à la rupture de la relation avec un ou plusieurs créanciers avec pour conséquence le blocage du fonctionnement normal de l'exploitation sur certains aspects. Pour 11% d'entre eux, il s'agit d'un problème de santé et pour 6% un problème d'entente entre associés, avec les salariés, ou bien au sein de la famille..

Cependant, la difficulté économique n'est souvent qu'une conséquence visible de causes plus profondes et d'une diversité de difficultés : manque de capacité entrepreneuriale (difficultés de gestion et/ou techniques), problèmes de santé le plus souvent psychologiques, problèmes d'entente...



Des exploitants suivis plus jeunes

Il est difficile de réaliser un « profil type » de l'agriculteur ou du viticulteur en difficulté ainsi que de son exploitation, chacun ayant ses spécificités, son histoire, son fonctionnement...

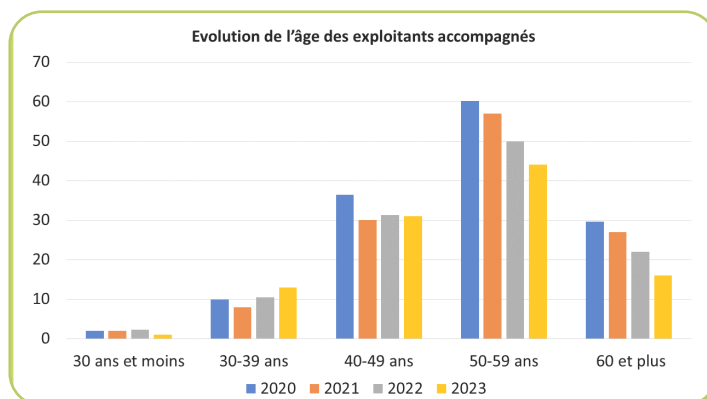
Les « suivis » en 2023, comme les autres années, couvrent tous types de productions, toutes formes juridiques, toutes tranches d'âge, tous niveaux d'instruction.

70% sont des hommes, proportion correspondant à la typologie des exploitants marnais.

Les personnes accompagnées ont entre 26 et 72 ans. On observe une diminution des exploitants de plus de 50 ans (60 en 2023), une augmentation des moins de 40 ans (14 en 2023) et une stabilisation des 40-49 ans (31 individus en 2023).

75% des exploitants accompagnés **sont en couple** (mariés ou en union libre). REAGIR reste attentif à la bonne entente au sein du couple ; celui-ci peut en effet être également la cause de problématiques rencontrées par l'exploitation.

Leur seul **point commun** est de **solliciter une main tendue pour s'en sortir** humainement, socialement, économiquement, face aux difficultés majeures, et très souvent multiples, qu'ils rencontrent.



Les 24-40 ans : des difficultés malgré la DJA

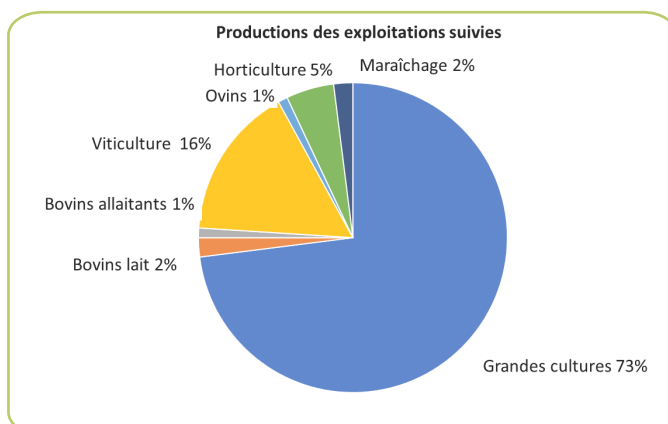
- Sur les 14 exploitants de cette tranche d'âge, 11 ont suivi le parcours à l'installation dont 9 qui ont obtenu une Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA) allant de 11 700 € à 40 000 €.
- Parmi ces neuf personnes, huit sont accompagnées pour des problèmes économiques liés à une reprise d'exploitation compliquée, à des difficultés dans la gestion et le pilotage de l'entreprise ou à des problèmes intergénérationnels avec les parents encore associés ou non.

Une majorité d'exploitations en grandes cultures

En 2023, **73%** des exploitations suivies sont en **grandes cultures**, alors qu'avant la très mauvaise moisson de 2016, la majorité comptait un élevage.

Le nombre d'**exploitations viticoles** représente **16%** (17 personnes) des suivis contre 18% en 2022 et 12% en 2021. Cette filière a connu une augmentation des exploitants suivis ces cinq dernières années. Les difficultés des viticulteurs accompagnés en 2023 sont pour la majorité (11 personnes) liées à des stratégies d'entreprise non adaptées ou des dépenses privées trop importantes au regard du revenu de l'exploitation.

Nous observons de **grands écarts** en matière de **surfaces** exploitées par les exploitants suivis : de 30 à 360 ha (avec une moyenne de 149 ha) en grandes cultures et de 0,46 ha à 8,21 ha en viticulture. Une surface trop petite peut être source de difficultés mais elle n'est



jamais la seule responsable de la situation économique de l'exploitation. A contrario, une exploitation ayant une surface suffisante n'en est pas moins à l'abri de problèmes économiques.

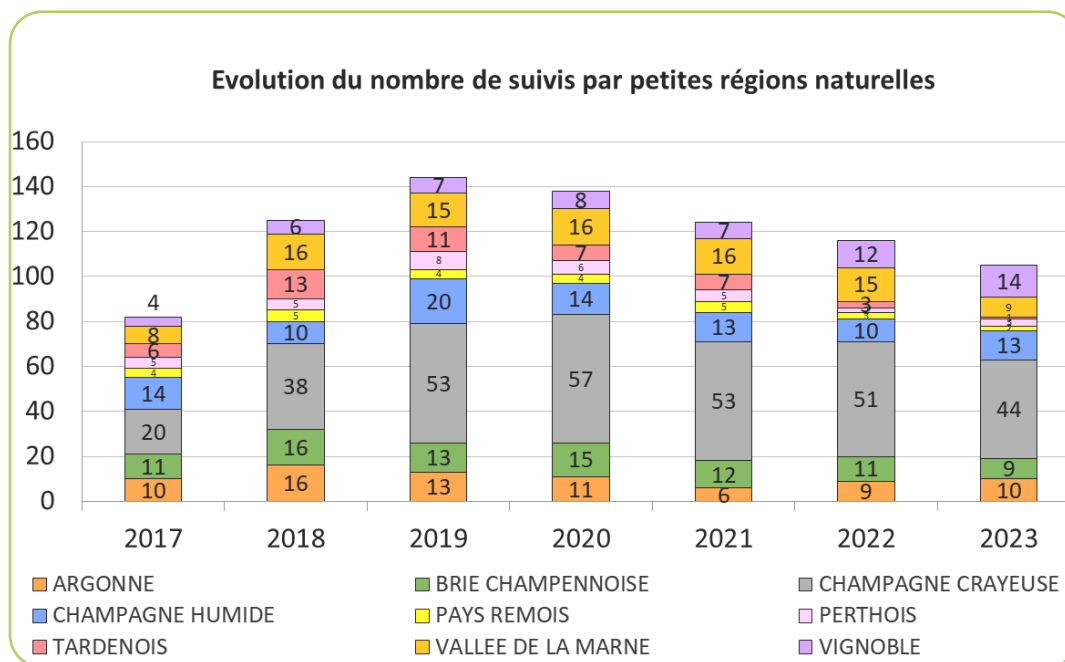
Un nombre important d'exploitants en difficulté en Champagne crayeuse

Le nombre d'exploitants suivis dans les **zones périphériques** telles que le Perthois et le Tardenois **diminue** depuis 2019.

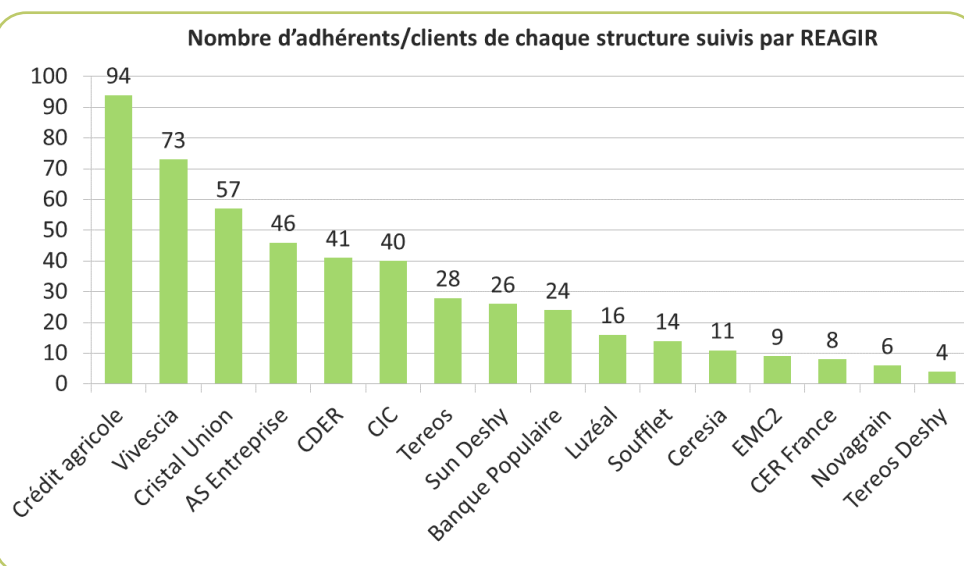
En Argonne et Brie champenoise, on retrouve en 2023 le même nombre d'exploitants suivis qu'en 2017.

En Vallée de la Marne et surtout **en Champagne Crayeuse**, le nombre d'exploitants suivis a connu **une forte croissance en 2019**, suite aux difficultés de la filière betteravière depuis 2018.

Le nombre de suivis en **zone viticole** a également tendance à **augmenter depuis 2018**.



De nombreux partenaires concernés



Les leviers les plus utilisés pour les aider

• Les **leviers pour analyser la situation** de l'exploitation sur le plan technique, économique, juridique... les plus utilisés en 2023 par ordre décroissant sont :

- la construction d'un budget de trésorerie
- le relevé de dettes,
- l'expertise technico-économique,
- le prévisionnel de trésorerie,
- la rencontre avec un travailleur social
- l'accompagnement juridique
- l'audit global d'exploitation
- l'analyse du budget privé,
- la rencontre avec un mandataire quand la piste d'une procédure collective est envisagée,
- l'accompagnement administratif.

Ces leviers d'analyse sont mis en oeuvre par les accompagnateurs ou par les partenaires des exploitants lorsqu'une expertise spécifique est nécessaire. Ils **sont révélateurs des problématiques rencon-**

trées par les exploitants puisque la majorité relève du domaine économique. Ces leviers sont utilisés sur la durée totale de l'accompagnement réalisé par REAGIR.

• Les **leviers opérationnels** les plus utilisés sont la **négociation avec les banques** (72 suivis en 2023), la **création de liens** entre l'exploitant et ses partenaires créanciers hors banque (22 suivis en 2023) ou non créanciers, mais aussi avec les institutions telles que la **MSA** et notamment avec l'équipe des travailleurs sociaux. Ainsi en 2023, 40 exploitants ont pu bénéficier d'**aides** (aide au répit, aides pour la vie privée, prise en charge d'un accompagnement psychologique, prise en charge des cotisations sociales...) et 5 ont été accompagnés dans les démarches de **reconnaissance** de leurs **problèmes de santé** (handicap ou invalidité).

La **médiation** (27 suivis en 2023) est un levier opérationnel important soit pour aplanir des problèmes entre associés n'arrivant plus à communiquer ou n'ayant plus les mêmes objectifs, soit pour des problématiques familiales intergénérationnelles ou liées à des comptes courants associés des parents sortants.

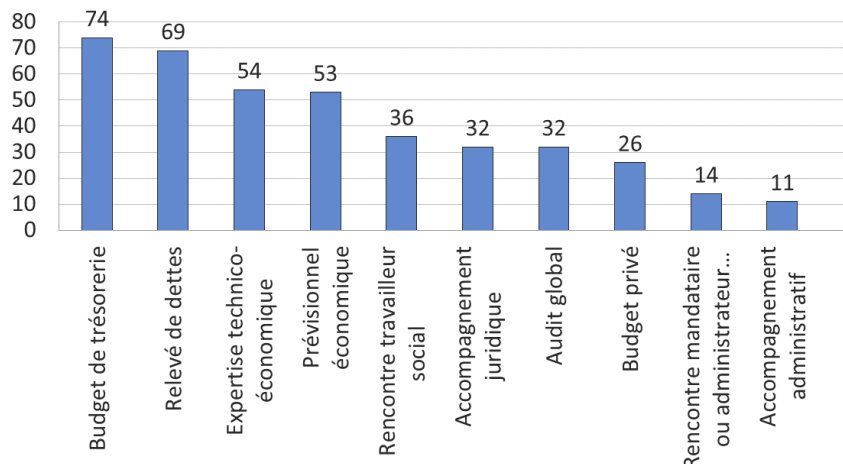
Une **vente de patrimoine** (26 suivis en 2023) peut également être envisagée avec l'exploitant face à des difficultés majeures.

Les **procédures collectives** sont mises en oeuvre pour sauvegarder l'exploitation (quand aucune négociation amiable assurant la viabilité de l'exploitation ne peut

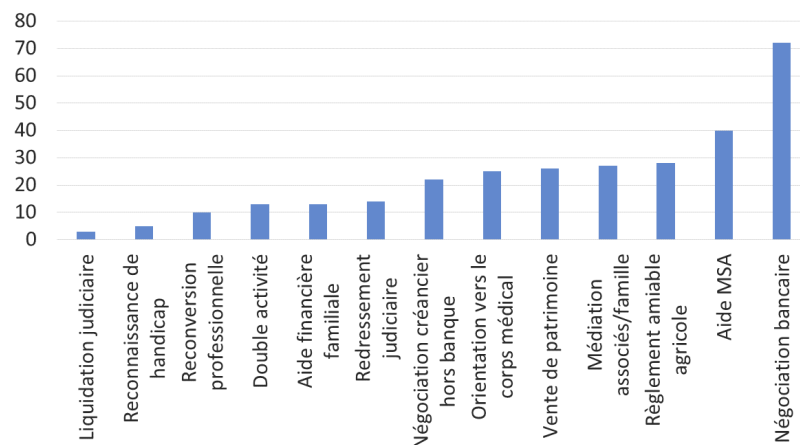
aboutir avec les créanciers) ou la liquider (afin de protéger l'individu en cas de situation de blocage inextricable). Ces procédures permettent également l'intervention d'administrateurs judiciaires qui peuvent parfois aider l'exploitant à prendre une décision difficile.

En 2023, 28 exploitants ont eu recours à un **règlement amiable agricole**, 14 ont été concernés par un **redressement judiciaire** ou une mise en sauvegarde. Seuls trois exploitants ont eu recours à une **liquidation judiciaire**. REAGIR organise, avec l'accord de l'exploitant, un rendez-vous avec l'administrateur judiciaire afin qu'il expose les différents leviers juridiques accessibles à l'exploitant.

Leviers d'analyses utilisés



Leviers opérationnels utilisés



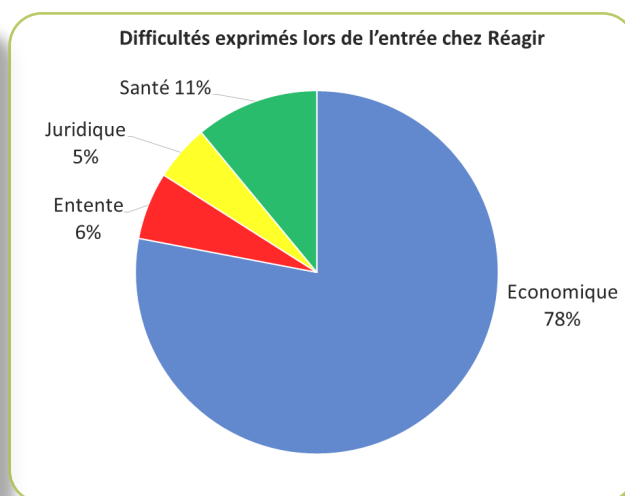
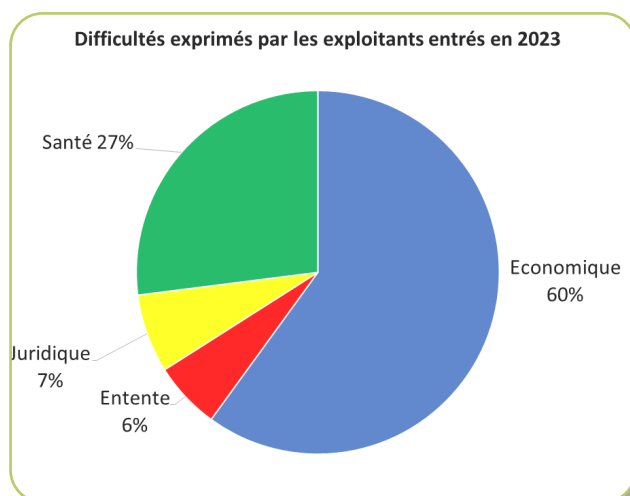
Focus sur les exploitants entrés chez REAGIR en 2023

Des raisons économiques mais pas seulement

En 2023, 15 personnes sont entrées dans le dispositif REAGIR, soit 14 exploitations. **60%** expriment des **difficultés économiques** (61% en 2022), 6% des problématiques d'**entente** entre associés (19% en 2022), 7 % des **difficultés juridiques** (13% en 2022) c'est-à-dire

des problématiques en lien avec des procédures judiciaires, le statut des exploitants ou la forme juridique des exploitations. 27% ont poussé la porte de REAGIR en raison de **problèmes de santé** (7% en 2022).

Comparaison des motifs d'entrée chez REAGIR en 2023
et des motifs d'entrée de l'ensemble des exploitants suivis en 2023



Cette photographie particulière des motifs d'entrée en 2023 (recul des motifs économiques) est surtout liée à une situation économique qui s'améliore : les dernières moissons ont permis de restaurer la trésorerie des exploitations.

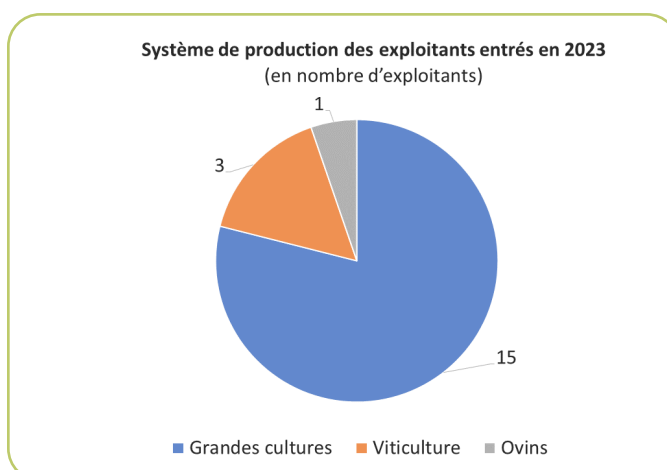
Les difficultés économiques des exploitants entrés pour ce motif sont liées à une absence de trésorerie, fruit du déséquilibre entre les revenus dégagés et les prélèvements privés en raison d'une mauvaise gestion ou d'une

structure trop petite ne permettant pas de dégager un revenu suffisant. Pour certains, elles proviennent de formalités administratives non réalisées dans les temps (absence de comptabilité sur plusieurs années...)

Parmi les personnes entrées en 2023, 3 ont moins de 40 ans, 9 ont entre 40 et 60 ans, et 3 ont plus de 60 ans. Les motifs d'entrée en 2023 des exploitants de moins de 40 ans ne sont pas d'ordre économique, mais plutôt liés à des problèmes de santé ou d'entente familiale.

Prédominance des céréaliers

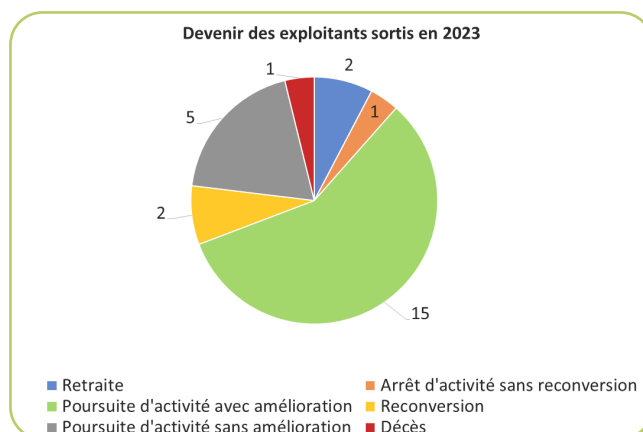
Les exploitants entrés en 2023 chez REAGIR sont installés en majorité en **grandes cultures** (**73%** contre 52% en 2022). La proportion de viticulteurs (en hausse ces dernières années) est de 20% (contre 36% en 2022).



Focus sur les exploitants sortis en 2023

26 personnes sont **sorties** du dispositif REAGIR en 2023 (contre 28 en 2021) dont **20 de façon positive**, 5 par manque d'implication dans la mise en oeuvre d'un plan d'actions pour améliorer la situation de leur exploitation. Un exploitant est décédé.

20 exploitants **ont donc retrouvé une autonomie et une situation plus sereine** leur permettant d'envisager un avenir sans REAGIR. Ils ont en effet maintenu leur activité en l'améliorant pour 15 d'entre eux, ou bien se sont reconvertis (2), ont fait valoir leur droit à la retraite (2) ou ont arrêté leur activité (1).



Exemples de solutions mises en place par les agriculteurs sortis en 2023 grâce à l'accompagnement REAGIR

- Amélioration technique et mise en place de plans d'étalement avec les créanciers
- Retraite et transmission ayant permis de régler les encours
- Reconversion professionnelle
- Revenu complémentaire trouvé à l'extérieur
- Accompagnement en redressement judiciaire
- Accompagnement à la liquidation
- Vente de foncier ayant permis de régler les encours et annuler le compte courant associé débiteur
- Accompagnement à la maîtrise des budgets privés et professionnels
- Accompagnement à la communication entre associés et entre membres de la famille.

Les actions de sensibilisation réalisées en 2023

De nombreux échanges avec les partenaires

En parallèle des **Comités Techniques** réunissant les partenaires cinq fois par an pour présenter les dossiers en cours, échanger sur les leviers possibles à mettre en œuvre et formaliser les demandes d'aides institutionnelles (du type Area, aide à la reconversion professionnelle), REAGIR organise des **rencontres** et des échanges pour **expliquer en quoi consiste l'accompagnement** des

exploitants en difficulté.

Ces rencontres permettent également **d'identifier les leviers d'amélioration** possibles ainsi que **les offres d'accompagnement existantes** chez les partenaires pour optimiser le suivi des exploitants pris en charge par REAGIR.

Actions partenariales réalisées en 2023

- Intervention dans toutes les sessions de stage 21h du parcours à l'installation dans un objectif de sensibilisation aux différents risques à prendre en compte lors d'une installation pour éviter de se retrouver en difficulté
- Intervention d'une demi-journée auprès des BPREA toujours dans un objectif de prévention
- Intervention lors de la Journée nationale des Centres d'Information sur la Prévention (CIP) des difficultés des entreprises à Paris le 30 juin sur les difficultés rencontrées en milieu agricole

Une formation à destination des partenaires

REAGIR a réalisé cinq sessions de formation d'une journée auprès des agents du CDER sur la thématique « Savoir réagir face à une personne en souffrance et savoir se protéger ». 34 stagiaires l'ont suivie.

Cette formation, mise en place en collaboration avec le CRFPS, bénéficie de la certification Qualiopi facilitant ainsi la participation des salariés des OPA.

La communication : indispensable pour prévenir et sensibiliser

REAGIR est présent sur les réseaux sociaux via sa Page **Facebook** (408 followers). Le dispositif y partage les actualités de REAGIR et des articles en relation avec la souffrance des exploitants.

Le **site internet** de REAGIR (www.reagir-marne.fr) informe également les exploitants et les OPA du fonctionnement du dispositif et met à disposition des témoignages, des informations et des conseils.

Cinq articles sont parus en 2023 dans la **presse nationale et régionale**, grand public et agricole (La Marne Agricole, l'Union, SIC Mag, La France Agricole).



Accédez à la Page
Facebook de REAGIR



Accédez au site
internet de REAGIR

Le dispositif REAGIR reçoit le soutien financier public de la Région Grand Est,
du Département de la Marne et de la Chambre d'agriculture de la Marne.



L'Adasea remercie ses partenaires pour leur engagement et leur soutien financier, ainsi que les donateurs (Anne Marion-Bouchacourt, les agriculteurs de l'opération «Les Sohettes») et les bénévoles pour leur précieuse implication.

Le Plan Mal-Etre : une feuille de route impulsée par l'Etat

Suite aux différents constats établis par la MSA, aux rapports du député Olivier Damaisin et des sénateurs Françoise Ferat et Henri Chabanel sur le mal-être en agriculture, une feuille de route interministérielle a été mise en

place pour instaurer localement une approche plus coordonnée de tous les acteurs accompagnant les personnes concernées par le mal-être, intégrant tous les aspects (économique, social, santé).

La MSA et l'Adasea chefs de file

Les principaux acteurs impliqués dans l'accompagnement des agriculteurs en difficulté dans la Marne ont été identifiés et agréés par l'Etat en tant que chef de file du Comité plénier du Plan Mal Etre pour la MSA et Chef de file du Comité technique pour l'Adasea. Le comité plénier définit la stratégie du Plan Mal Etre que le comité technique traduit en actions concrètes. Leur rôle se concentre sur la coordination d'actions de prévention sur le mal être et l'émergence d'actions collectives partagées entre les acteurs clés du département.

A ce travail s'associent particulièrement les acteurs de la santé tels que l'ARS (Agence régionale de santé), EPSM (Etablissement public de santé mentale) et le coordinateur du PTSM (Plan territorial de santé mentale). Le rapprochement entre le domaine de la santé et les organisations professionnelles agricoles est un point fort permis par cette feuille de route, permettant d'ouvrir et d'optimiser les actions de prévention.

Trois cibles prioritaires

Les cibles prioritaires concernées par le Plan Mal-Etre en agriculture actées par le préfet sont les **salariés agricoles** des petites exploitations (moins de 11 salariés), les **exploitants agricoles** des petites structures (moins de 11 salariés) et les **lycéens agricoles**.

Les **enjeux** sont les suivants :

- détecter de façon précoce les situations de mal être
- apporter la connaissance nécessaire aux acteurs de terrain en contact avec la population agricole afin de s'approprier les clefs de langage du mal être pour être en mesure de détecter les personnes en souffrance

- coordonner les actions d'accompagnement proposées par les structures agricoles de la Marne
- renforcer la dynamique collective afin d'optimiser l'accompagnement et développer la prévention primaire, secondaire et tertiaire

Plus précisément, l'enjeu est de favoriser le **bien-être au travail** des salariés agricoles des petites exploitations, **prendre en charge précocement les situations à risque** des exploitants agricoles des petites structures, et favoriser l'**éducation à la santé mentale** des lycéens agricoles pour qu'ils deviennent par la suite des ambassadeurs au sein du monde agricole.

Des actions déjà réalisées en 2023

Le **comité plénier** s'est réuni à deux reprises. Quatre comités techniques élargis et trois **comités techniques** restreints ont eu lieu pour travailler sur les actions de prévention à mettre en place.

Le comité technique restreint est composé du coordinateur PTSM, de la DDT 51, de la MSA et de l'Adasea.

Dans le comité technique élargi s'y ajoutent la DDETSP (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations), la DDT, le Département, la chambre d'agriculture, l'Udaf 51, la Banque Populaire, le CIC, le Crédit agricole.

Il s'en est suivi des actions concrètes sur le terrain :

- **Quatre groupes de travail** ont été constitués pour identifier les actions à créer et/ou à déployer par cible : "Santé mentale des personnes en milieu agricole et prévention des suicides (exploitant, ouvrier et famille)", « Enjeux de connaissance de gestion », « Formations relatives à la prévention primaire », « Accès au droit ».
- Des **formations Sentinelles** ont été réalisées sous l'égide de la MSA. Elles visent à renforcer les dispositions des participants pour repérer, au sein de leur communauté de vie les signes d'alerte d'un risque suicidaire ou de souffrance psychique afin de les orienter vers les ressources d'évaluation et/ou de soin adaptées.
- Le 5 septembre à la **foire de Châlons**, une **conférence** sur le thème « Prévention – Détection : comment agir en amont pour faciliter le bien être ? » a réuni plus de 70

personnes. Elle avait comme objectif de faire prendre conscience aux acteurs en contact avec la population agricole de leur rôle et pouvoir d'action dans la prévention et la lutte contre le mal être agricole.

- Une **intervention** a eu lieu au conseil d'administration de la **FDSEA** pour informer les élus sur leur rôle en matière de détection du mal être agricole.
- Du 9 au 14 novembre, une **pièce de théâtre** « Coup de grâce » a été jouée **dans les lycées agricoles** afin de présenter ce qu'est le mal être et les conduites à risques pour permettre aux lycéens de reconnaître les différents signes de mal être et leurs origines.
- En décembre, lors de la journée installation à Champigneul-Champagne destinée aux **lycées agricoles**, une **table ronde** a été proposée sur la gestion des risques liés à l'installation (humains, économiques...).

Point Justice : l'Adasea labellisée



Labellisée Point Justice par le Conseil départemental d'accès au droit (CDAD) de la Marne, l'Adasea **apporte gratuitement une information de proximité sur les droits et devoirs** aux personnes devant faire face à des problèmes juridiques ou administratifs.

A ce titre, l'Adasea peut délivrer selon conditions des « bons de consultation » et des « bons de victimes » permettant un premier RDV gratuit chez un avocat.





Maison des Agriculteurs

2 rue Léon Patoux

CS 50001

51664 Reims Cedex

03 26 04 74 09

a051@adasea.net

www.adaseamarne.fr

